République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 5°) du 21 Ftv. 2003 habilitant l'université de Sétif à organiser et délivrer l'habilitation universitaire

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El-Aouel 1415 correspondant au 27 Août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n°98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 Août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée, et à l'habilitation universitaire, notamment ses articles 9 et 113,

Vu- le décret exécutif n°89-140 du 01^{er}Août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Sétif,

Vu —le décret exécutif n°03-279 du 24 Journada Ethania 1424 correspondant au 23 Août2003,modifié et complété,fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.

ARRETE

Article 1 : Conformément aux articles 9 et 113 du décret exécutif n° 98-254 du 17 Août 1998, modifié et complété, sus visé, le présent arrêté a pour objet d'habiliter l'université de Sétif à organiser et à délivrer l'habilitation universitaire.

Article 2 : La liste des disciplines ouvertes à l'habilitation figure dans l'annexe du présent arrêté.

FROM: DRSDT FAX NO.: 0021321912710 Aug. 30 2008 11:03AM P5

Article 3: L'habilitation conférée par le présent arrêté demeure valable pour une durée de quatre (04) ans, à compter de la date de sa signature, sous réserve des dispositions de l'article 115 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 sus visé.

Article 4: La directrice de la post-graduation et de la recherche-formation, le recteur de l'université de Sétif, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur.



Annexe de l'arrêté n° 39 du 21/62/2009 fixant la liste des disciplines ouvertes à l'habilitation universitaire

Université de Sétif

- Génie des Procédés
- Electronique
- Génie Mécanique
- Physique
- Mathématiques
- Biologie
- Sciences Economiques et de Gestion
- Sciences Commerciales

